



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, données par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN PRÉSENTIEL

Étant donné que notre région passera en zone jaune dès le lundi 7 juin 2021 (palier 2 – préalerte), nous désirons vous aviser que la Municipalité pourra à nouveau tenir les séances du conseil en présence de ses citoyens.

Par contre, afin d'assurer la sécurité de tous, un maximum de 10 personnes sera autorisé lors des séances. Par ailleurs, le port du masque, la désinfection des mains ainsi qu'une distanciation physique devront être respectés en tout temps.

Donné à Yamachiche, ce 4^e jour de juin deux mille vingt et un

Marie-France Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière